

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	30
Représentés	11
Absents	2
<u>Votes</u>	
Pour	36
Contre	5
Abstention	
N.P.P.V	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 6 novembre 2024

Le mercredi 6 novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 29 octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présent.e.s :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, OMRANE Alain, COHEN Rachel, BOURVEN Julien, POU DY Franklin, CHIR RANE El Arbi, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, BALIAS Thierry, ESSONE-MENGUE Terence, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, LEMOINE Nathalie,

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil

.....  
de la publication le  
.....

**Étaient représenté.e.s :**

COELHO Vasco donne mandat à DRUART Frédéric  
BENKHALA Malika donne mandat à PANETTA Tonino  
GAULIER Danièle donne mandat à SASU Hancès  
LANTERNIER Lucie donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian  
FOURNIER Laura donne mandat à MARQUES Henrique  
BEZACE Mathilde donne mandat à HACHE Bénédicte  
AOUMMIS Hassan donne mandat à DESPRES Catherine  
FOURNIAUD Martine donne mandat à GUILLAUD-BATAILLE Fabien  
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry  
DIMNET Jocelyne donne mandat à BOURVEN Julien

**Étaient absent.e.s :**

FONDENEIGE Matthias  
DOS REIS Sabrina

**Secrétaire de séance :**

DESROCHES Damien

**O B J E T**

**Décision modificative N°1 – Exercice 2024 Budget annexe des Parkings**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2024**  
**BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative (DM) a pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et permet ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les prévisions initiales du budget primitif.

En cours d'année, le Maire peut ainsi soumettre à l'assemblée délibérante une ou plusieurs DM. Le nombre et la fréquence des DM sont laissés à l'appréciation de chaque collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative pour le budget annexe des parkings proposée.

**LE CONSEIL,**

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à 3, L 2312.1 à 4 et L 2313.1 et suivants,

Vu la délibération n°24.022 du Conseil municipal du 04 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération n°24.077 du Conseil municipal du 26 juin 2024 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission des Finances - Commerce - Marchés - Développement économique - Emploi - Insertion du 28 octobre 2024,

Considérant que ces opérations n'avaient pas pu être intégrées dans les délibérations antérieures,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1** : Adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice 2024 arrêtée comme suit :

MOUVEMENTS BUDGETAIRES		DEPENSES	RECETTES
BUDGET ANNEXE DES PARKINGS	INVESTISSEMENT	-660 000,00	-660 000,00
	FONCTIONNEMENT	13 310,00	13 310,00
	<b>TOTAL</b>	<b>-646 690,00</b>	<b>-646 690,00</b>

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la ville [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance du 06 novembre 2024.

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

Assise de réception en préfecture  
094-219400223-20241115-DEL-24-121-BF  
Date de télétransmission : 15/11/2024  
Date de réception préfecture : 15/11/2024